

## TOLÉRANCE ZÉRO DROGUE ET ALCOOL

Pour demeurer fidèle à l'engagement que la compagnie a pris de promouvoir des relations harmonieuses avec les communautés et pour garantir une conduite efficace et productive de ses affaires, elle adopte une politique de tolérance zéro quant à la drogue et à l'alcool.

Il est par conséquent formellement interdit à tout le personnel, les visiteurs et les sous-traitants assignés chez la compagnie de faire le trafic, le commerce, la distribution, de consommer ou d'avoir en sa possession sur le site du projet Renard ou sur toute autre installation appartenant à la compagnie, de l'alcool, des drogues, des stupéfiants, des narcotiques ou des médicaments autres que ceux qui sont prescrits par un médecin ou obtenus en pharmacie sans ordonnance.

Pendant le trajet vers le lieu de travail, lors du transport offert par la compagnie ou lors de tout autre forme de transport, la possession ou la consommation d'alcool ou

de toute autre substance prohibée par la loi est interdite que ce soit pendant ou après les heures de travail.

Quand l'employé utilise les installations d'autres personnes ou entités, il doit se conformer entièrement aux politiques sur les drogues et l'alcool que préconisent ces personnes ou entités.

Stornoway compte appliquer sévèrement la politique qu'elle a adoptée quant à l'usage d'alcool et de substances illégales. Elle se réserve le droit de procéder en tout temps à une feuille si elle soupçonne une infraction à cette politique, sans limiter la généralité de ce qui suit, de tout colis, fret, bagage ou effet personnel qui doit être acheminé au lieu d'hébergement ou au lieu de travail. La compagnie se réserve donc le droit de congédier, sans délai ou autre préavis, tout employé qui enfreint cette interdiction et celui-ci pourrait avoir à quitter le lieu de travail à ses propres frais.